

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 21 juillet 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Pouvoir : 1

Date de la convocation : 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BAUDIN Sébastien, BERTHONNEAU Philippe, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, MERAL Gilles, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : Mickael HEALY (pouvoir à Joy LEMAN)

Secrétaire : Brigitte VERGEZ

2023.16 INDEMNITES ELUS

Madame Le Maire rappelle que les indemnités des élus avait été votées lors du Conseil municipal le 10 juillet 2020, calculées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il avait été voté à l'unanimité un taux de 17 % pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, et 8.23 % pour les adjoints.

En revanche, cette délibération faisait aussi référence à un montant, ce qui empêche l'application de revalorisation indiciaire.

Une nouvelle délibération doit être prise.

Madame le Maire précise que ces mêmes indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition de Madame le Maire et décident de reconduire les mêmes taux à partir du 1 juillet 2023 à savoir :

Pour le Maire : 17 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Pour les adjoints : 8.23 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Pour : 9 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 24 juillet 2023.

Le Maire
Martine MAINGUET

